

Châtillon (Hauts-de-Seine) - Treuil de carrière

Révélation d'une plaque commémorative

17 mars 2017

Mesdames et Messieurs,

X.

En ma qualité de président de l'Union REMPART, il me revient d'évoquer l'action volontaire des citoyens sur un élément choisi du patrimoine.

En France, nous pouvons nous associer, *à deux ou à plusieurs, pour mettre en commun nos connaissances ou notre activité dans un but autre que de partager des bénéfices.* Nous pouvons faire cela sans autorisation ni déclaration.

Cela ressort des articles 1 et 2 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association. Cette loi organise ce qui est nécessaire pour que cette association de personnes obtienne une capacité juridique.

Cette capacité à s'associer est une « liberté publique » et la loi de 1901 fait maintenant partie de ce que les juristes nomment « le bloc constitutionnel ». Dans le monde, beaucoup nous envient...

Des milliers de Français s'associent pour sauver ou animer un élément de patrimoine qu'ils ont choisis. Certains forment une association avec une capacité juridique. Et 170 de ces associations ont choisi d'adhérer à un mouvement national pour échanger, pour s'épauler, pour disposer de moyens communs dont une représentation organisée, pour déterminer et mettre en œuvre une philosophie commune. Ce mouvement national, c'est l'Union REMPART dont les associations membres, actives tout au long de l'année, accueillent chaque année plus de 3 000 personnes jeunes et moins jeunes qui viennent partager le temps d'un chantier ou d'un stage le projet de l'association qu'ils ont choisie. Au-delà d'une association nationale de patrimoine, cela fait de REMPART le plus important mouvement européen de jeunesse au profit du patrimoine.

Toutes ces personnes y compris celles qui animent et administrent les associations au quotidien sont bénévoles : comme moi-même ou comme Michel Laurent. Nous avons chacun un métier, une activité professionnelle et nous avons choisi de consacrer une partie de notre temps libre à une action collective au profit du patrimoine.

L'association : une liberté ? Mais qu'est-ce que la liberté ? Ce n'est pas, comme on le croit souvent, de faire tout ce que l'on veut. Il y a toujours des obstacles à faire ce que l'on veut : le temps, l'espace, les autres, une morale, des lois, des règlements...

Pour moi (c'est un bon sujet de baccalauréat), la liberté, c'est pouvoir choisir. Mais choisir c'est difficile. En réalité, ce n'est pas choisir qui est difficile, c'est de renoncer à ce qu'on ne choisit pas. Certains dans notre société sont en situation de choisir (ou de renoncer) : parce ce qu'ils ont plusieurs choix possibles. D'autres, trop nombreux à mon goût, n'ont aucun choix : leurs acquis scolaires, leur environnement social, leur quartier d'habitation, limitent gravement leur liberté. Et si pouvoir d'associer est une liberté, pouvoir donner du temps, en est une autre. Peut-être encore plus difficile en particulier dans une société où tout est marchandisé.

Les associations comme celles adhérant à REMPART s'attachent à offrir à tous, chanceux ou pas, une capacité à agir avec d'autres, hors du secteur marchand, au profit d'une œuvre collective. Il faut des supports et des lieux pour ces actions collectives.

Depuis de très nombreuses années Michel Laurent et ses amis sont les responsables de cette association qui veut mettre en valeur le patrimoine industriel des carrières sur un site exceptionnel, ultime vestige d'une activité, l'extraction de pierres, activité qui a construit Paris. Merci à la famille Auboin d'avoir maintenu ce lieu.

Mais qui sait vraiment d'où sortent toutes ces pierres qui forment nos bâtiments emblématiques ou non, et nos habitations parisiennes ? Probablement pas ceux qui font la queue place Denfert-Rochereau pour voir les ossements bien rangés de nos ancêtres... Peut-être ces « cataphiles » passionnés comme cette jeune femme qui, samedi dernier, a chuté de 5 mètres à Port-Royal en voulant accéder au réseau des carrières (ça été 10 mètres en octobre dernier pour une autre...)?

En tout cas, peu savent que toutes ces pierres sortent du sol même de notre région, de carrières souvent souterraines dans et tout autour de Paris qui sont aujourd'hui sources de soucis et de coûts pour la puissance publique et les particuliers. D'où l'intérêt, pour Châtillon comme pour toute notre région, de conserver et de mettre en valeur ce qui subsiste, surtout lorsque c'est en surface. Pour expliquer et faire comprendre.

Pour cela, des citoyens, utilisant leur liberté, veulent bien se regrouper pour mettre en valeur et animer un élément comme ce treuil de carrière : la puissance publique doit les y aider.

Mesdames et messieurs les élus et mesdames et messieurs les responsables des administrations publiques, il est de votre devoir et de votre responsabilité de faire en sorte que les citoyens puissent exercer leurs libertés en reconnaissant les associations qu'ils gèrent, en soutenant les actions qu'ils mènent surtout lorsqu'elles sont au profit des autres y compris des plus faibles ou fragiles de notre société, en donnant des moyens financiers nécessaires. Vous savez tous les faiblesses des liens sociaux chez certains de nos concitoyens et vous en savez aussi, en tout cas, vous ne pouvez pas l'ignorer, le coût social.

Merci donc aux bénévoles des associations pour leur action, même si c'est le résultat de leur liberté,

Merci à ceux qui détiennent cet exceptionnel treuil de carrière pour accepter de le mettre à disposition de l'association,

Merci aussi aux élus et aux responsables publics pour leur soutien, surtout celui à venir, aux actions associatives volontaires et bénévoles dont notre société a bien besoin.

Je vous remercie.

Henri de Lépinay,
Président de l'Union REMPART